



Iteuil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 28 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents ou représentés : 22
Date de convocation : 23 septembre 2016

L'an deux mil seize le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

Présents : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Florence BERNE, Jean-Christophe CINQUABRE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, Etienne MIRAKOFF, Anthony ROTH, Thomas SEYS.

Absente : Christine QUIQUEMPOIX.

Représentés par pouvoir : Renée HOUNG ON SEING représentée par Florence BERNE ; Anita BELLIN représentée par Frédéric DENIS ; Marie-Christine BRIS représentée par Thomas SEYS ; Mariama MURZEAU représentée par Etienne MIRAKOFF ; Pascale ROGER représentée par Jean-Paul AUGER.

Secrétaire de séance : Thomas SEYS.

Objet : La Poste : modification des horaires

Q 9

Délibération n° : del2016095

Délibération : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire a fait part aux conseillers municipaux lors de la réunion de conseil municipal du 30 août 2016 qu'un courrier serait adressé à la Poste pour dénoncer les décisions prises sur la modification des horaires du bureau de Poste d'Iteuil, sans tenir compte des avis communaux émis,

Vu le courrier adressé le 5 septembre 2016 au Directeur régional de la Poste à Poitiers, dénonçant la décision unilatérale de modification des créneaux d'ouverture de la Poste d'Iteuil et du passage de l'accueil à une organisation de type « Facteur/Guichetier »,

Considérant que ce choix est dommageable à la population d'un bourg-centre doté de près de 3000 habitants, dénotant une méconnaissance évidente de la consommation de services d'une commune périurbaine,

Considérant que notre commune a le sentiment, malgré sa place de second en terme démographique sur notre territoire communautaire de payer, par cette restriction le maintien de l'amplitude d'ouverture des agences de communes voisines,

Considérant que cette vision de l'aménagement du territoire occulte tous les usages et habitudes des personnes, et, que la seule perspective comptable de cette décision ne tient compte d'aucune réalité locale, quant à la disponibilité et au besoin de service dans une collectivité périurbaine,

Considérant que les deux heures trente d'ouverture en semaine ne suffiront pas à compenser la perte pure et simple d'une ouverture le samedi matin,

AR PREFECTURE

086-218601136-20160928-DEL2016095-DE
Regu le 06/10/2016

Considérant qu'il n'y a aucune raison de privilégier une ouverture sur des créneaux où la population active ne peut se rendre dans les établissements postaux et bancaires,

Considérant la récurrence de fermeture fréquente du bureau d'Iteuil pour le déploiement du personnel sur d'autres bureaux, la commune paraissant davantage être la variable d'ajustement des communes voisines,

Considérant la modification des horaires établie depuis le 20 septembre 2016 au bureau de poste d'Iteuil, à savoir :

du lundi au vendredi de 14 h 00 à 16 h 30,

sans tenir compte du courrier de réclamation susvisé adressé à la Direction régionale de la Poste de Poitiers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- s'oppose à ce choix délibéré de sacrifier une commune telle qu'Iteuil,
- s'oppose à la modification des horaires du bureau d'Iteuil tels que définis par la Poste,
- dénonce cette pratique unilatérale,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à faire part de la décision du conseil municipal à la Direction régionale de la Poste,
- décide de communiquer aux habitants le courrier adressé à la Poste, par voie d'affichage et sur le site Internet de la mairie www.iteuil.fr.

Fait et délibéré à Itueil, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,
Iteuil, le 06 octobre 2016



Françoise MICHAÛLI



AR PREFECTURE

086-218601136-20160928-DEL2016095-DE
Regu le 06/10/2016